

# Les Châteaux d'Ayent

Louis Blondel

Bien que la contrée d'Ayent ait joué un rôle important dans la vie féodale du Valais, aucune étude n'a été faite pour déterminer avec précision l'emplacement de ses châteaux. Les auteurs qui ont abordé ce problème ont fait des confusions en ce qui concerne leur emplacement.

L'abbé Rameau situe le *castrum* des d'Ayent dépendant de l'évêque près du prieuré d'Ainay à St-Romain, mais ignore l'emplacement de celui des de la Tour<sup>1</sup>. L'abbé Tamini commet la même erreur pour le château de l'évêque ; par contre, il reconnaît celui des de la Tour au-dessus du village de la Place<sup>2</sup>. Le P. Sulpice Crettaz au contraire indique le château de l'évêque à la Place, mais ne sait où devait se trouver celui des de la Tour<sup>3</sup>. Nous verrons ce qu'il faut penser de ces suppositions.

La vaste et riche contrée d'Ayent, magnifiquement ensoleillée, comprenait tout le territoire situé entre la Rière (Liène) et la Sionne. Elle possède de nombreux villages et hameaux dont aucun ne porte le nom d'Ayent, cette appellation étant autrefois réservée au château même qui, comme nous le verrons, s'élevait au-dessus de la Place. L'ancienne contrée, qualifiée de paroisse, châtellenie et district d'Ayent à la fin du XII<sup>e</sup> siècle comprenait Arbaz et Grimisuat<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> B. Rameau. *Le Vallais historique*, 1880, pp. 65—67.

<sup>2</sup> Tamini, art. *Ayent* dans *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*. T. I, pp. 487—488, et *Nouvel Essai de Vallesia Christiana*, 1940, p. 273 et suiv.

<sup>3</sup> Sulpice Crettaz, *La contrée d'Ayent*, 1933, pp. 18 et suiv.

<sup>4</sup> Pour la partie historique, cf. articles *Ayent* et *d'Ayent*, dans *Armorial Valaisan*, 1946, pp. 16—17.

Très tôt, cette contrée d'Ayent, proche de la cité épiscopale de Sion, prit de l'importance, car elle se trouvait sur le chemin fréquenté du Rawyl. On sait que, dès le haut moyen âge, Ayent était relié comme seigneurie au Val d'Hérens sur l'autre rive du Rhône ; du reste encore actuellement il fait partie du même district. Cet état de fait, contraire à la géographie et à la topographie, ne peut s'expliquer que par l'existence d'une seigneurie commune très ancienne. Il semble bien, comme le suggère le rédacteur de l'*Armorial valaisan*, qu'on doive rechercher cette origine dans la *curtis* de Bramois, à l'entrée du Val d'Hérens, donnée en 515 par le roi de Bourgogne S. Sigismond à l'abbaye de St-Maurice<sup>5</sup>. La *curtis*, grande propriété domaniale, devait compter plusieurs manses avec des villas et exploitations rurales. L'une de ces villas pourrait fort bien être sur l'emplacement de St-Romain, où nous trouvons un prieuré bénédictin dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Ce prieuré, probablement fondé par la famille des comtes de Granges, descendants peut-être des anciens comtes du Valais, devait servir d'hospice sur la route du Rawyl. Il est mentionné en 1107, mais n'était pas au début le siège de la paroisse, probablement situé à Arnioux<sup>6</sup>. Le plan de St-Romain confirmerait cette origine. Il est en forme de quadrilatère de 90 à 100 mètres de côté, type fréquemment adopté par les carolingiens, pour leurs villas, suivant la tradition antique. L'église primitive et le prieuré bordaient le côté sud avec la maison de commune actuelle, alors que par derrière se trouvaient des dépendances et des maisons. Ce quadrilatère entouré de murs devait présenter un aspect fortifié, le clocher ayant pu servir de tour de défense. Cette disposition a échappé aux historiens, mais a peut-être causé l'erreur de ceux qui situaient le château des d'Ayent à St-Romain.

Nous montrerons que les deux châteaux s'élevaient au-dessus de la Place. La Place, le village du château, occupe un petit vallon entre les hauteurs de Botyre et une crête de rochers abrupts sur laquelle s'élevait le *castrum* d'Ayent. Cette crête, portant encore le nom de «Château» sur la carte topographique rappelle, par sa nature, celle de la Soie. Elle mesure environ 500 mètres de longueur et domine au SO le torrent de la Reyde et au SE la vallée de la Liène ou Rière. Du côté de la Place, la paroi est à pic, alors que du côté de la Liène elle dessine une croupe moins raide, coupée par des bancs de rochers. Cette crête monte de la croix à 983 mètres d'altitude, au point culminant de 1002 mètres au NE. En suivant le chemin de Blignoud à St-Romain, le profil de cette arête se dessine, entrecoupé par des fossés taillés dans le rocher. La route du Rawyl était commandée par cette position très forte, d'où la vue s'étend au loin sur toute la contrée d'Ayent et la vallée du Rhône.

<sup>5</sup> J. Gremaud, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, No 7, dans *MDR*, T. 29 et suiv.

<sup>6</sup> J. Gremaud, *Chartes Sédunoises*, dans *MDR*, T. 18, p. 305.

L'histoire des seigneuries d'Ayent n'est pas facile à reconstituer, car dès l'origine il y eut des indivisions de fief. Au début, au XI<sup>e</sup> siècle, ce domaine appartenait certainement à la famille des comtes de Granges et au comte Uldric, oncle de l'évêque Aymon de Savoie-Maurienne, qui hérite de ces biens. On ne peut identifier cet Uldric avec Uldric de Granges, ni avec Uldric, comte de Lenzbourg, comme on a voulu le faire ; il semble plus probable qu'il appartenait à la famille rodolphienne des comtes de Nyon. Quoi qu'il en soit, en 1052, l'évêque Aymon donne aux chanoines de Sion la moitié de cette seigneurie, qui provient du prédit comte Uldric, et la moitié de la tour du château d'Ayent (*medietatem turris ipsius castelli*) qui provient de ses parents et non du comte Uldric<sup>7</sup>.

Pour une cause inconnue, ces biens au lieu de passer au Chapitre, restèrent entre les mains de la Maison de Savoie. Il y avait donc déjà à cette date indivision de fief, mais nous avons la preuve que ce château, un des plus anciens du Valais, existait déjà. D'autre part, nous savons que Louis et Guillaume de Granges, fils d'Othon et d'Agnès (1160—1181), possèdent encore, entre 1182 et 1189, un alleu à Ayent, dont ils cèdent le cens à l'abbaye de St-Maurice, Louis d'Ayent étant témoin de cette cession. Louis de Granges confirme cette donation en 1189, avec l'approbation de Girolde de Bex, en présence de Louis de Bex. Cet acte montre une étroite parenté entre les familles de Granges et de Bex ; il en est de même pour les d'Ayent. Les deux familles de Bex et d'Ayent seraient issues des de Granges<sup>8</sup>.

Dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, la seigneurie se divise en deux branches distinctes. D'un côté la famille de Bex, dont le fief semble succéder à la part de l'évêque Aymon de Savoie et qui restera sous la suzeraineté savoyarde, de l'autre, la famille des sires d'Ayent. A la fin du XII<sup>e</sup> siècle, on voit que la Savoie a inféodé ses biens aux nobles de Bex et que le *castrum* avec sa tour était indivis entre ces deux branches seigneuriales<sup>9</sup>. En 1198, Clémence de Bex ayant épousé Guillaume I<sup>er</sup> de la Tour, lui apporte sa part du château et de la seigneurie d'Ayent, qui passe ainsi aux de la Tour-Châtillon. En face de cette situation, de la puissance grandissante de la famille de la Tour, les sires d'Ayent cherchèrent un appui auprès de l'évêché. Guillaume d'Ayent cité dès 1216, probablement fils d'Amédée I<sup>er</sup>, cède son alleu et son château à l'évêque Landri de Mont en 1229<sup>10</sup>. Ce dernier les lui remet en fief sous certaines conditions. En somme, le sire d'Ayent faisait acte de vassalité, afin d'obtenir une protection plus effective. L'acte mentionne « la maison d'Ayent, soit la grande tour » (*maiolem turrim*)

<sup>7</sup> *ibid.*, p. 340.

<sup>8</sup> Pour toutes ces familles, cf. *Armorial Valaisan*, s. v.

<sup>9</sup> V. van Berchem, *Jean de la Tour-Châtillon*, dans *MDR*, 2<sup>e</sup> série, T. 4. pp. 58 et suiv.

<sup>10</sup> Gremaud, dans *MDR*, T. 18, pp. 416 et suiv., et L. Charrière, *Les Sires de la Tour*, dans *MDR*, T. 24, p. 307.

qui devra être remise à l'évêque toutes les fois que la situation l'exigera, principalement dans les cas de guerre. Il y a aussi une clause curieuse qui prévoit, que lorsqu'il n'y aurait qu'un seul fils dans la maison d'Ayent, il devrait prêter hommage au sire Guillaume de la Tour ou à ses hoirs, être homme-lige de l'évêque et le servir en cette qualité, mais que néanmoins dès qu'il y aurait un second héritier dans la maison, celui-ci serait homme-lige de l'évêque et lui rendrait hommage. Il apparaît donc que les d'Ayent étaient en partie vassaux des de la Tour. L'évêque promettait encore à Guillaume d'Ayent de l'aider à empêcher que Pierre de la Tour ne construise une nouvelle tour dans le château. Ce passage montre bien que l'indivision de ce fief devenait insupportable et que les de la Tour cherchaient à édifier un donjon indépendant. Ce projet de construction ne fut pas rapidement exécuté, car ce n'est qu'en 1260, après la campagne victorieuse de Pierre II de Savoie contre l'évêque, après un échange de plusieurs terres et seigneuries, qu'il fut spécifié que l'évêque devrait concéder à Girold de la Tour et à ses descendants le fief d'Ayent, en recevoir l'hommage<sup>11</sup>. En échange de la cession de ce fief le dit Girold était autorisé à construire sa maison dite *de forcia* à Ayent. *Forcia* est synonyme de *munitio*, à savoir un fort, une forteresse. De 1260 à 1268 la seigneurie de la Tour releva de même que celle des sires d'Ayent de l'évêché. Mais à partir de ce moment l'ensemble fortifié, le *castrum* d'Ayent, eut deux tours ou donjons distincts. En 1268 l'acte d'échange de 1260 fut annulé et le fief de la Tour redevint savoyard, ce qui ne contribua pas à améliorer la situation à Ayent<sup>12</sup>. En 1294, Rodolphe d'Ayent, neveu de Guillaume, vend à Boniface, évêque de Sion, tout ce qu'il possède dans les paroisses d'Ayent et de Grimsuat, de même sa maison à Ayent sous le château, autrefois au chevalier Jacques de Bluvignot, puis la troisième partie de la tour du château, enfin un chosal dans le même château devant la chapelle de S. Michel<sup>13</sup>. La vente d'un tiers de cette tour laisse supposer que la famille d'Ayent ou ses alliés conservaient encore des droits sur les deux autres tiers. Nous voyons qu'en effet les d'Ayent et leurs successeurs continuèrent à y résider et que c'est plus un droit de suzeraineté, qu'une vente totale du domaine utile, qui fut concédée à l'évêque à ce moment là. Encore en 1346, Marguerite d'Ayent, épouse du chevalier Pierre de Saillon, qui en premières noces avait épousé en 1336 Jacques II d'Anniviers, signe un acte d'inféodation dans le château d'Ayent<sup>14</sup>. Sa fille Jeanne d'Anniviers, morte vers 1410, femme de Jacques Tavelli, neveu de l'évêque Guichard, dès 1351, lui apporta sa part de la seigneurie d'Ayent. En 1352, après la prise de Sion, tout le château se rend sans combattre aux troupes savoyardes. Pendant un temps, les châtellenies de la Soie et d'Ayent sont réunies, de 1354 à 1356

<sup>11</sup> Gremaud, *Documents...* No 668.

<sup>12</sup> *ibid.*, No 745.

<sup>13</sup> *ibid.*, No 1047.

<sup>14</sup> *ibid.*, No 1919.

Jean d'Aubonne les administre et pourvoit à leur garnison, puis Ayent fut rendu à l'évêché<sup>15</sup>. Après le meurtre de Guichard Tavel et l'expulsion des de la Tour, leur château d'Ayent, soit leur maison forte, fut dévastée (1375), alors que celui des d'Ayent dépendant de l'évêché ne semble pas avoir souffert. La seigneurie des de la Tour fut vendue en 1376 à l'église de Sion par Amédée VI qui venait de l'acquérir avec les autres biens d'Antoine de la Tour<sup>16</sup>. Bien que les chroniques de Savoie affirment qu'en 1384 dans la campagne du Comte Rouge contre les adversaires de l'évêque Edouard de Savoie, le comte « fist le chastiau abatre » — les deux châteaux relevaient de l'évêque à ce moment là — il ne semble pas avoir disparu entièrement<sup>17</sup>. En effet, en 1423, il est encore debout, car à cette date le bailli du Valais investit Henri Bode comme représentant de l'évêque au château d'Ayent et à Grimisuat de la moitié du château avec ses dépendances<sup>18</sup>. Pendant tout le XIII<sup>e</sup> siècle et une partie du siècle suivant, la mense épiscopale possédait donc la moitié du *castrum* et de la seigneurie avec un métral, les de la Tour, comme fief savoyard, ayant pour l'autre moitié aussi un métral dit de Bex<sup>19</sup>. Il nous semble plus probable que la ruine définitive de tout ce *castrum* eut lieu vers 1476 par les communes, comme pour beaucoup d'autres châteaux et comme l'avance Furrer, qui du reste confond les emplacements<sup>20</sup>.

Bien que l'évêché ait absorbé les deux seigneuries d'Ayent, les descendants des anciens sires d'Ayent continuèrent à y conserver des droits, entre autres Guillaume de Greysier, donzel, coseigneur d'Ayent, qui par son testament de 1347 institue comme héritier universel son neveu Pierre, fils de Guillaume de Compeis, les exécuteurs testamentaires étant Guillaume de Compeis et Aymon de Pressie, fils de Pierre, chevalier<sup>21</sup>. Guillaume de Greysier tenait ces droits de sa mère, Aymonete d'Ayent, femme de Rodolphe de Greysier (1278—1311). Jean de Cervent, époux de Peronette de Pressie, eut aussi à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle une part de la seigneurie, qu'il revendique en 1376<sup>22</sup>. Nous avons vu que les Tavelli en avaient aussi à cette époque la plupart des droits

<sup>15</sup> V. van Berchem, *Guichard Tavel, évêque de Sion*, dans *Jahrbuch für Schweiz Geschichte*, Bd XXIV, pp. 209 et suiv., p. 333, preuve XIV.

<sup>16</sup> *MDR*, 2e série, T. 4, pp. 58 et suiv.

<sup>17</sup> La destruction du château est mentionnée dans deux chroniques : celle de Cabaret (Archives d'Etat, Genève, Ms. hist., 161 f<sup>o</sup> 236), et celle de Perrinet du Pin (*Monumenta Historiae Patriae*, Scriptorum, T. II, p. 488). G. Paradin dit qu'il a été sommé de se rendre dans les huit jours (G. Paradin, *Chronique...* édit. 1561, p. 231) ; il semble qu'il y a exagération dans les récits de destruction.

<sup>18</sup> Gremaud, *Documents*, No 2727.

<sup>19</sup> *ibid.*, No 1982.

<sup>20</sup> S. Furrer, *Statistik von Wallis*, 1852, p. 121. L'appellation de *Hasenburg*, donnée par Jean de Müller (Histoire des Suisses, T. III, p. 142) n'est confirmée par aucun texte.

<sup>21</sup> Gremaud, *Documents*, No 1920.

<sup>22</sup> La même année, Béatrice d'Anniviers prête hommage à l'évêque pour le château d'Ayent. — Cf. Gremaud, *Documents...* Nos 2219, 2229.

et propriétés. En 1379 encore, l'évêque donne en fief à Perret de la Chapelle des biens féodaux possédés autrefois par Guillaume de Greyrier et Aymonete sa mère, soit *quandam murassiam infra castrum d'Aient*<sup>23</sup>. Pierre de Rarogne est investi aussi par l'évêque en 1381 des biens cédés par Aymon et Boniface de Challant au dit Pierre, soit des droits dans la vallée d'Anniviers et dans la maison forte d'Ayent (*domo forti*)<sup>24</sup>. Il y avait encore d'autres familles nobles qui, après l'extinction des d'Ayent, possédèrent des fiefs et propriétés dans le bourg du château, mais ce serait sortir de notre sujet que d'en poursuivre la filiation. Les seigneurs de Blignoud entre autres seraient issus d'une branche cadette des sires d'Ayent.

Le château, disons plus exactement le *castrum* (bourg et château), contenait dans son enceinte une chapelle dédiée à S. Michel, archevêque. Elle a existé très anciennement ; en 1254, on mentionne Pierre, chapelain d'Ayent, dans un acte signé dans le château<sup>25</sup>. Pierre d'Ayent dote en 1268 cette chapelle (*de castro de Ayent*) ; Aymon de la Tour et ses héritiers devaient se charger de payer 6 sous par an pour le desservant, Pierre d'Ayent conservant le droit de patronage. Jacques d'Anniviers donzel, exécuteur testamentaire de son oncle Pierre d'Ayent, donne en 1279 ce patronat à l'évêque, qui cependant en 1312 est de nouveau revendiqué par Nantelme d'Ayent donzel<sup>26</sup>. En 1317, le curé d'Ayent est nommé recteur de cette chapelle (*capellam et regimen capelle castri*)<sup>27</sup>. Elle a dû subsister même après la destruction du château sur son emplacement primitif, car elle est citée en 1471 et en 1485 encore « dans » le château d'Ayent. A cette dernière date, on voit que Jean Tavelli, cleric, qui venait de décéder, en possédait le revenu qui lui était contesté<sup>28</sup>. Tombant probablement en ruine la chapelle de St-Michel fut transportée, peut-être au XVI<sup>e</sup> siècle, dans le village de la Place, où elle existe encore. L'édifice actuel semble dater des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Son emplacement primitif dans le château n'est pas connu ; il devait se trouver probablement dans le bourg du château, plutôt que dans l'habitation seigneuriale, car dans un acte de 1294 on spécifie un chosal sis devant cette chapelle (*quodam casale situm in predicto castro ante capellam Beati Michaelis*)<sup>29</sup>. Suivant la tradition les sanctuaires de St-Michel archevêque étaient généralement édifiés sur des hauteurs, ou aussi dans un étage des tours et églises.

<sup>23</sup> *ibid.*, No 2284.

<sup>24</sup> *ibid.*, No 2344. Les Tavelli n'ont vendu tous leurs biens à Ayent qu'en 1546.

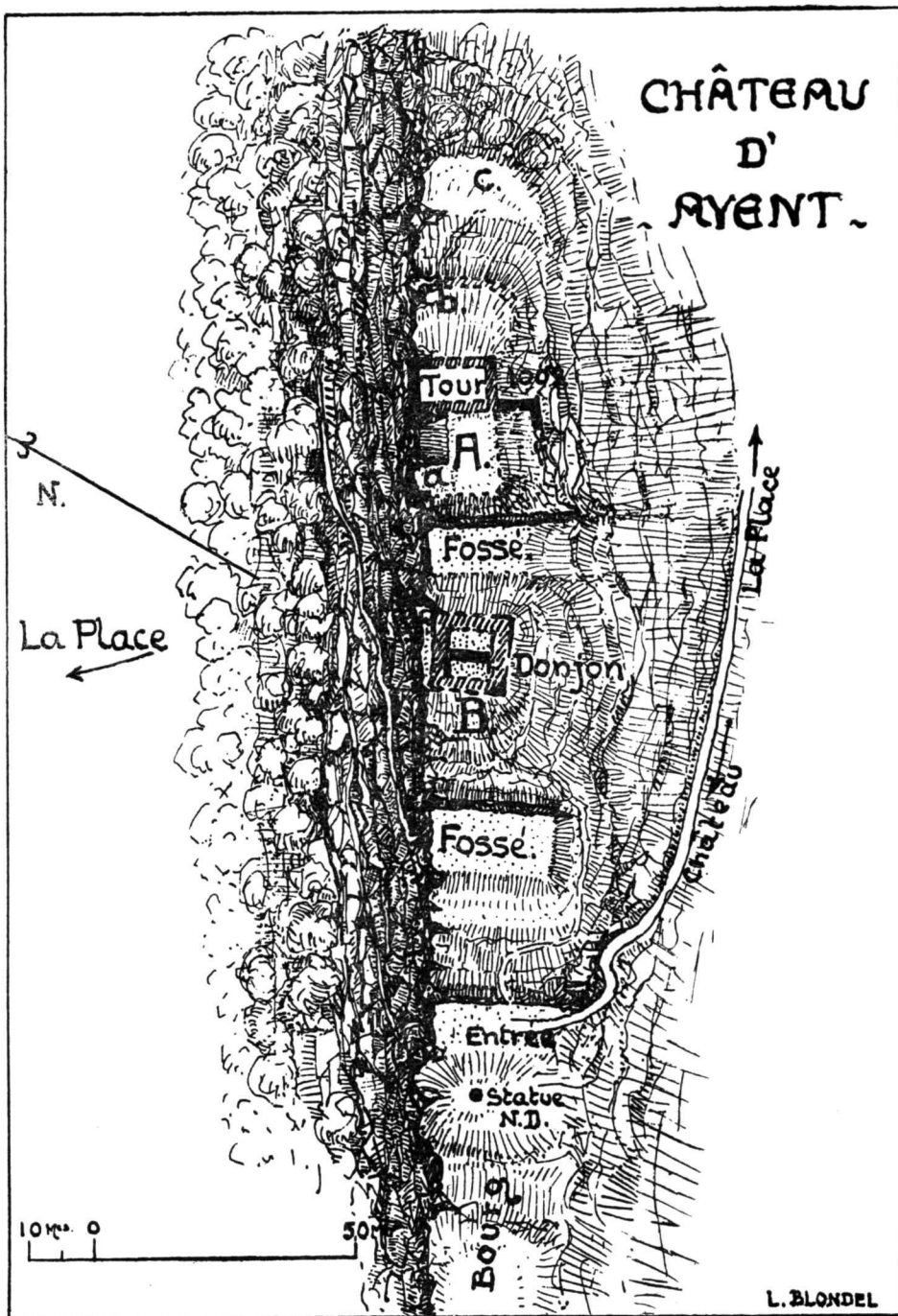
<sup>25</sup> *ibid.*, No 571.

<sup>26</sup> *ibid.*, No 741, 881, 1341.

<sup>27</sup> *ibid.*, No 1404.

<sup>28</sup> C. Wirz, *Regesten zur Schweizergeschichte aus den Päpstlichen Archiven*, 3e cahier, p. 144 ; 5e cahier, p. 15.

<sup>29</sup> Gremaud. *Documents...* No 1047.



Plan de situation du château d'Ayent.



Nos relevés (Fig.) et nos observations sur le terrain en 1936 et en 1946 nous ont permis de préciser les données historiques déjà connues<sup>30</sup>.

Du hameau de la Place, le chemin principal qui conduit au château contourne par le NE l'arête de rocher pour entrer dans la position par le sud, à peu près en son milieu, vers la statue de N.-D. du Rosaire, érigée en 1895. L'entrée ouvre dans une dépression du terrain qui devait être une cour basse. A main gauche, à l'ouest, au delà de la statue de N.-D., jusqu'à l'extrémité de la position, la crête mamelonnée devait certainement être fortifiée et constituer le bourg. Comme partout ailleurs, le terme de *castrum* s'applique non seulement au château seigneurial, mais aussi aux habitations du bourg pourvu d'une enceinte. Divers textes montrent l'existence de maisons dans le château. Ainsi en 1279, Jean d'Ayent donne des biens à son épouse Marguerite et aux enfants qu'il a eus d'elle, entre autres sa maison «dans le château»; de même en 1300, où Nantelme d'Ayent donne 10 livres de revenu aux enfants qu'il a eus de sa femme Amphélise, ainsi que «des casements dans le château»<sup>31</sup>. Le château devant servir de refuge à la population en cas de guerre, il y avait certainement plusieurs maisons à l'abri des remparts. C'est probablement dans cette partie des fortifications que s'élevait la chapelle de St-Michel. Il ne reste rien de ces constructions.

Le château seigneurial s'élevait sur la crête en direction de l'Est. La disparition des murs est presque complète; après sa destruction, on a exploité ses matériaux pour les villages voisins. Malgré cela, on n'a pas réussi à faire disparaître les profonds fossés taillés dans le rocher. Vingt mètres après une croupe de rochers, on arrive devant un premier fossé, creusé dans le roc. Ce fossé, large de 9 mètres, n'occupe pas toute la largeur de l'arête, mais laisse du côté oriental un passage permettant d'accéder à la position B. En ce point, il devait y avoir une porte, maintenant disparue, seul accès au donjon, auquel on monte par une forte pente.

Ce donjon B, ou forte tour, a laissé quelques traces; on voit une partie de ses substructions, qui pourraient facilement être dégagées par des fouilles. Autant qu'on en peut juger, cette tour formait un rectangle plus étroit à l'ouest qu'à l'est (9 m. environ à l'Est, 10 à 11 au Sud et au Nord). Détail intéressant, la tour était divisée en deux parties par un mur de refend encore très visible. Ce type assez rare dans notre pays pourrait s'expliquer par une indivision entre deux propriétaires. Il est certain qu'une enceinte concentrique ou chemise devait encore enclore sur les fronts opposés à la paroi de rocher l'ensemble de la tour.

<sup>30</sup> M. l'Abbé H. Donnet-Descartes, vicaire à Ayent et M. A. Donnet nous ont aidé à compléter ces relevés.

<sup>31</sup> Gremaud, *ibid.*, Nos 879 et 1138.



En continuant à parcourir la crête, on descend dans un deuxième fossé, lui aussi coupé à pic dans le rocher. Il ne subsiste aucune trace de pont-levis ou de communication entre la position *B* et la position *A*, qui occupe le point culminant de toute la crête (1002 m.). Il est possible qu'on y parvenait par l'autre versant au N-E. Cette dernière position domine fortement le deuxième fossé et l'éminence *B*. Là aussi on ne retrouve que quelques rares vestiges de construction, principalement du côté abrupt de la crête, au nord, où le rocher est bréché. Cependant, en allant de l'Ouest à l'Est, on remarque un premier éperon, qui devait supporter une petite tour (*a*), annexée à un corps de logis et par derrière une tour carrée, séparée de la petite tour par une entaille latérale du rocher, large de 7 m. 60. Ici le roc dessine la base des murs, auquel adhèrent encore des restes de maçonnerie. Un fragment du mur d'enceinte subsiste au Sud, avec son retour à angle droit, qui devait rejoindre l'angle de la tour de ce côté là. On peut estimer que la tour quadrangulaire mesurait environ 13 mètres sur 8 m. 50.

Une douzaine de mètres plus loin, en bas d'une première pente, en *b*, on voit contre le rocher le départ d'un mur d'enceinte, qui devait contourner la position, puis après un deuxième talus de 9 mètres une terrasse coupant la déclivité, permettant d'arrêter les assaillants dans cette direction (*c*) et protégeant une entrée. Tous ces talus sont couverts de matériaux de construction qui ont glissé du haut de la position.

Malgré ces faibles vestiges, les conclusions qu'on peut tirer de cette exploration sont importantes pour l'histoire des châteaux, les textes qui nous sont parvenus étant souvent peu compréhensibles. Deux châteaux distincts, avec deux fortes tours occupent l'arête rocheuse de la Place. Ainsi s'explique l'indivision de la seigneurie, indivision qui a existé dès le XI<sup>e</sup> siècle. Il n'est pas douteux que le point culminant a été utilisé en premier lieu pour la défense, soit la position et tour *A*. Du reste la disposition et les dimensions de cette tour sont conformes aux constructions les plus anciennes. Là s'élevait le château et la moitié de la tour donnée par l'évêque Aymon en 1052 à son Chapitre. Il était pourvu d'une maison d'habitation ou palais avec ses dépendances. Les de Granges, ou leurs successeurs, en occupaient l'autre moitié. Elle fut plus tard l'alleu des sires d'Ayent jusqu'à leur extinction.

Nous avons vu comment les de Bex, puis les de la Tour, héritiers de la partie savoyarde du château entrèrent en conflit avec leurs copropriétaires, les d'Ayent. Les de la Tour devenant de plus en plus influents cherchèrent à sortir de cette indivision en construisant un château distinct de celui des d'Ayent, projet connu en 1229, mais qui ne fut réalisé qu'après 1260, avec l'appui de Pierre II de Savoie. Pour lutter plus efficacement, les d'Ayent firent acte de vassalité vis-à-vis de l'évêque. Les de la Tour, qui possédaient certainement la position *B* comme part de la seigneurie et qui peut-être y avaient déjà une ha-

bitation, y firent édifier une tour importante qui coupait tout le promontoire en deux secteurs. On comprend que les sires d'Ayent aient longtemps cherché à empêcher cette réalisation, car elle offrait pour eux une situation dangereuse et les isolait du reste du château, soit du bourg placé à l'autre extrémité de la position. Cette tour B, gros ouvrage fortifié, était placée comme un coin dans leurs possessions.

L'emplacement des deux châteaux, celui des d'Ayent feudataires de l'évêque et celui des de Bex-la Tour, feudataires de la Savoie, doit donc être reconnu sur la même ligne de rochers dominant la Place et toute la contrée.

Il ne faut pas croire que cette disposition de châteaux doubles soit unique dans l'histoire ; on en a de nombreux exemples. Nous avons retrouvé à la célèbre forteresse des Allinges en Chablais une situation analogue, mais beaucoup plus importante. D'un côté, le Château-Vieux avec son bourg, originairement aux d'Allinges, et juste en face, sur un autre éperon, le Château-Neuf, avec son bourg et un double château dans la même enceinte, partagé entre les d'Allinges et la Maison de Savoie. Comme à Ayent, il y eut des indivisions de fiefs et de propriétés, sources de luttes pendant des siècles. Seule, bien souvent, une inspection minutieuse des anciennes positions permet d'élucider ces problèmes compliqués, l'obscurité et le laconisme des textes ne permettant pas de les résoudre.

---